

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant CENTRE DE DÉVELOPPEMENT DE L'ENFANT INC.	Numéro de permis 1011018	Date d'inspection Le 20 juillet 2021	
Nom de l'établissement Halte Scolaire La Découverte		Numéro de téléphone (506) 395-5420	
Adresse 3120 rue Principale Tracadie-Sheila NB E1X 1A2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
31(4) L'exploitant veille à ce que l'aire de jeu extérieure de l'établissement agréé : a) soit pourvue d'une zone ombragée représentant au moins 10 % de sa superficie.	31(4)(a)	10 sept. 2021	

Commentaires :

Commentaires généraux

Lors de ma surveillance le ratio enfants-personnel est maintenu.

- Les dossiers des incidents des enfants sont complets.
- Les dossiers des membres du personnel sont complets.
- Le matériel intérieur et extérieur est varié et en quantité suffisante pour tous les enfants présents, de plus sont gardés propres et en bon état.

10 % d'ombre non conforme ,équipement acheté et sera installé pendant la fermeture en Août.

Discussion avec la directrice pour les surfaces protectrices extérieures afin de s'assurer de conserver le manuel du fabricant ou les modules faits à la mains reflètent les normes du CSA.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 20 juillet 2021

Date

original signé par
Ginette Robichaud

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 20 juillet 2021

Date